

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

DE LA REVUE OFFICIELLE CEPdS – EUROPEAN EDITION 2027

1. Organisation

Le **Club Espagnol du Berger des Shetland (CEPdS)**, association à but non lucratif, portant le **numéro d'identification fiscale (CIF) G22633457**, éditera la **Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027**, une publication commémorative à l'occasion de la célébration de la **European Dog Show Alicante 2027**.

La participation à la revue, par la souscription de l'une quelconque des modalités prévues dans les présentes conditions, implique l'acceptation intégrale de celles-ci.

2. Objet

La revue a pour objectifs :

- Promouvoir la race du Berger des Shetland.
- Faire connaître et valoriser le travail des éleveurs et des propriétaires.
- Accroître la visibilité du Club Espagnol du Berger des Shetland.
- Commémorer la European Dog Show Alicante 2027.

3. Nature du projet

La présente initiative constitue une activité propre au Club Espagnol du Berger des Shetland, développée dans le cadre de ses objectifs statutaires en tant qu'association à but non lucratif.

Les sommes perçues au titre de la souscription d'espaces publicitaires, de galeries photographiques, de la vente de publications ou de toute autre recette liée au présent projet seront affectées en priorité à la couverture des coûts liés à sa conception, sa mise en page, son édition, son impression, sa distribution et aux autres dépenses associées à la publication.

Tout éventuel excédent financier sera exclusivement consacré à la réalisation des objectifs statutaires du Club Espagnol du Berger des Shetland et ne pourra en aucun cas être distribué entre ses membres, les membres du Conseil d'administration ou ses collaborateurs.

À titre indicatif, la Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027 comprendra notamment les contenus suivants :

- Présentation et histoire du Club Espagnol du Berger des Shetland.
- Champions de Morphologie CEPdS 2026.
- Galerie photographique de chiens.
- Espaces publicitaires pour les affixes.

- Espaces publicitaires pour les chiens individuels.
- Espaces publicitaires destinés aux entreprises partenaires.
- Pages destinées à l'annotation des résultats de la European Dog Show Alicante 2027.

L'organisation pourra adapter la répartition et le contenu de la publication lorsque cela s'avérera nécessaire pour des raisons éditoriales, de mise en page, d'impression ou de viabilité du projet, tout en respectant dans tous les cas sa nature et sa finalité.

4. Modalités de participation

A) Publicité pour affixes ou chiens individuels

Page entière

Prix : 150 €

Seront admises exclusivement les annonces concernant :

- Des affixes.
- Des chiens individuels.

Les annonces devront être transmises entièrement conçues, prêtes à être imprimées et dans le format et la résolution déterminés par l'organisation.

B) Galerie photographique de chiens

Prix : 50 € par chien

Chaque page partagée comprendra les photographies correspondant à **deux chiens différents**.

Les participants devront fournir uniquement :

- Photographie du chien.
- Nom complet du chien.
- Pays de résidence.

La mise en page de ces pages sera réalisée intégralement par le CEPdS.

C) Publicité pour entreprises

Un maximum de **trois pages entières** sera réservé (une par entreprise) aux entreprises partenaires, sponsors ou marques liées au secteur.

Prix : 300 € par page.

Les annonces devront être transmises entièrement conçues, prêtes à être imprimées et dans le format et la résolution établis par l'organisation.

5. Ordre de publication

La galerie photographique des chiens sera organisée selon un **ordre alphabétique du pays de résidence** des chiens.

Pour cette raison, cette information devra obligatoirement être indiquée au moment de la souscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier cet ordre lorsque cela s'avérera nécessaire pour des raisons de mise en page, d'équilibre éditorial ou pour toute autre circonstance organisationnelle dûment justifiée.

6. Mise en page

Le CEPdS sera exclusivement responsable de la **mise en page de la revue**.

Les annonces correspondant aux pages entières, qu'il s'agisse d'affixes, de chiens individuels ou d'entreprises, devront être transmises entièrement mises en page, prêtes à l'impression et **obligatoirement au format vertical**.

Les photographies destinées aux pages partagées devront être transmises **obligatoirement au format horizontal**, avec une résolution suffisante pour leur impression, afin de faciliter la composition et le cadrage corrects des espaces lors du processus de mise en page.

L'organisation pourra demander l'envoi d'un nouveau fichier lorsque le format, la résolution ou la qualité du matériel transmis ne permettront pas son adaptation correcte à la conception de la publication.

Le CEPdS se réserve le droit de modifier la répartition, l'emplacement ou l'ordre d'apparition des annonces, photographies et autres contenus pour des raisons de mise en page, d'équilibre éditorial ou de besoins d'impression, sans que cela ne donne lieu à un quelconque droit à réclamation de la part des participants.

Véracité et responsabilité concernant les contenus

La **véracité, l'exactitude et l'actualisation** des données, affirmations, dénominations, titres, résultats, informations concernant les chiens, affixes, éleveurs, entreprises ou tout autre contenu inclus dans les documents fournis pour publication relèvent de la responsabilité exclusive du souscripteur.

Le Club Espagnol du Berger des Shetland sera exclusivement chargé de la **mise en page et de l'édition de la revue**, conformément aux présentes conditions, et n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexactitude, de fausseté, d'obsolescence ou d'absence de justificatif concernant les informations fournies par le souscripteur.

Le souscripteur sera également responsable de veiller à ce que le contenu fourni pour publication ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne contrevienne pas à la législation applicable.

L'inclusion de tout **titre, résultat, test de santé, reconnaissance, certification ou distinction** dans une annonce n'implique pas que le CEPdS en ait vérifié l'authenticité, sauf indication expresse contraire.

7. Réductions et avantage lié à la souscription

Les membres du CEPdS bénéficieront d'une réduction de **20 %** sur les tarifs établis.

Tirage au sort parmi les 20 premières annonces

Un tirage au sort sera organisé parmi les **20 premières annonces souscrites**, dont le prix consistera en **le remboursement du montant correspondant aux frais d'inscription d'un chien à la European Dog Show Alicante 2027 (EDS 2027)**.

Chaque **annonce souscrite** donnera droit à **une participation au tirage au sort**, indépendamment du fait que plusieurs annonces correspondent au même contractant.

Le contractant dont l'annonce sera désignée comme gagnante pourra librement désigner **un chien dont il est le propriétaire** auquel le remboursement sera appliqué, sans qu'il soit nécessaire que ce chien soit lié à l'annonce souscrite.

Le montant faisant l'objet du remboursement sera limité **exclusivement au tarif d'inscription correspondant au premier délai d'inscription établi par l'organisation de la European Dog Show Alicante 2027**.

Le chien bénéficiaire pourra avoir été inscrit à l'EDS Alicante 2027 pendant n'importe quelle période d'inscription disponible. Toutefois, le CEPdS remboursera uniquement le montant qui aurait dû être payé pour cette inscription au cours du **premier délai d'inscription**, et ne prendra en aucun cas en charge les différences de prix résultant d'une inscription effectuée pendant une période ultérieure.

Le remboursement comprendra **uniquement le montant correspondant à l'inscription à la European Dog Show Alicante 2027**. Sont expressément exclus tous autres frais, suppléments, services supplémentaires ou inscriptions à d'autres expositions ou activités organisées dans le même cadre ou aux mêmes dates, notamment les expositions **Winners** ou les **expositions spécialisées de race**.

Le remboursement sera effectué une fois le paiement de l'inscription du chien à la European Dog Show Alicante 2027 dûment justifié, sur présentation du justificatif correspondant.

Le prix ne pourra être échangé contre de l'argent liquide ni contre aucun autre avantage différent de celui expressément prévu dans les présentes conditions.

L'organisation communiquera le résultat du tirage au sort au souscripteur bénéficiaire et établira la procédure permettant d'effectuer le remboursement.

8. Délais

La date limite de réception des annonces, photographies et autres documents sera fixée au **31 janvier 2027**, sauf si l'organisation décide expressément de prolonger ce délai ou si les espaces disponibles sont remplis avant cette date.

La date limite pour demander l'achat d'exemplaires de la revue sera celle à laquelle le CEPdS passera définitivement la commande d'impression de la publication.

Les exemplaires de la revue demandés devront être intégralement payés au moment de la commande.

L'organisation pourra modifier les délais prévus lorsque des circonstances organisationnelles, techniques ou éditoriales le justifieront, en informant les participants en temps utile.

9. Modalités de paiement

Les participants pourront choisir l'une des modalités de paiement suivantes :

Option 1. Paiement unique

Paiement de **100 % du montant correspondant** au moment de la formalisation de la souscription.

Option 2. Paiement échelonné

- **50 %** du montant au moment de la formalisation de la souscription.
- Les **50 % restants entre le 25 et le 31 janvier 2027**, avant la fin de la période de réception des contenus.

La souscription ne sera considérée comme définitivement formalisée qu'après paiement de la totalité du montant.

En cas de non-paiement du second versement dans le délai établi, le montant initialement versé sera considéré comme un **premier paiement non remboursable correspondant à la réservation de l'espace éditorial**, et la souscription sera automatiquement annulée.

Dans ce cas, le CEPdS pourra proposer à nouveau les espaces devenus vacants, en ouvrant une nouvelle période exceptionnelle de souscription jusqu'au **28 février 2027**, ou jusqu'à ce que la capacité disponible de la publication soit à nouveau atteinte.

Les souscriptions conclues pendant cette période exceptionnelle ne pourront être réalisées que par **paiement unique**, le montant total devant être réglé au moment de la souscription. Le paiement échelonné ne sera pas applicable.

Les participants qui choisissent le paiement échelonné et souhaitent bénéficier de la réduction réservée aux membres du CEPdS devront avoir cette qualité et être à jour du paiement de la **cotisation 2026** ainsi que de la **cotisation 2027**, une partie de l'avantage financier correspondant à cette dernière année de cotisation.

Dans le cas contraire, la réduction membre ne sera pas applicable.

10. Revue incluse avec la souscription

En remerciement de la collaboration des participants :

- Les souscripteurs d'un espace publicitaire de **150 €** qui ne sont pas exposants à la European Dog Show Alicante 2027 auront droit à recevoir un exemplaire de la revue, en acquittant uniquement les frais d'expédition correspondants.
- Les souscripteurs d'une photographie de chien (**50 €**) qui ne sont pas exposants pourront demander un exemplaire de la revue pour **10 €**, plus les frais d'expédition correspondants.

Indépendamment de la souscription d'espaces publicitaires, la revue sera distribuée gratuitement aux exposants de Bergers des Shetland participant à l'European Dog Show Alicante 2027, selon les modalités et conditions de distribution établies par l'organisation pour l'événement.

La revue sera également disponible pour toute personne intéressée au prix de **25 €**, plus les frais d'expédition correspondants.

Les membres du CEPdS à jour du paiement de leur cotisation pour l'année 2027 bénéficieront d'une **réduction de 50 % sur le prix de vente de la revue**, les frais d'expédition étant exclus de cette réduction et devant être intégralement acquittés.

11. Qualité des documents transmis

Les participants seront les seuls responsables de la qualité des images, annonces et fichiers transmis pour publication.

Bien que le CEPdS vérifie que le matériel reçu semble être adapté à l'impression, il ne peut garantir le résultat final sur le support imprimé, certaines pertes de qualité ne pouvant être constatées qu'au cours du processus d'impression lui-même.

En conséquence, le CEPdS n'assumera aucune responsabilité lorsque la qualité finale de reproduction sera insuffisante en raison des caractéristiques du matériel fourni par le participant.

12. Droits à l'image et droits de propriété intellectuelle

Les participants déclarent être titulaires des droits sur les photographies et annonces transmises ou disposer de l'autorisation correspondante de leur auteur pour leur publication.

La propriété des droits d'auteur sur les photographies, annonces et autres matériels fournis restera la propriété de leurs titulaires respectifs.

Par leur participation, les auteurs ou titulaires des droits accordent au Club Espagnol du Berger des Shetland une autorisation non exclusive d'utiliser ces matériels exclusivement aux fins suivantes :

- Édition de la Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027.
- Promotion de la revue.
- Diffusion du projet.
- Publications sur le site web officiel du Club.
- Publications sur les réseaux sociaux officiels du CEPdS.

La présente autorisation sera strictement limitée aux finalités indiquées ci-dessus et n'impliquera en aucun cas la cession de la propriété intellectuelle des matériels fournis.

13. Viabilité du projet

L'édition de la **Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027** sera conditionnée à ce que l'organisation considère qu'un niveau de participation suffisant a été atteint afin de garantir sa viabilité économique.

La nécessité d'atteindre cette participation minimale répond exclusivement à des critères de viabilité économique du projet éditorial et à la bonne réalisation des objectifs pour lesquels il a été conçu, et ne constitue en aucun cas une finalité lucrative pour l'entité organisatrice.

Si cette viabilité n'est pas atteinte, le CEPdS pourra annuler le projet sans que cela n'engage la responsabilité de l'entité.

Dans ce cas, les sommes versées par les participants et souscripteurs seront intégralement remboursées.

14. Exclusions

L'organisation pourra refuser toute souscription ou participation lorsque l'une quelconque des circonstances suivantes se présente :

- Non-respect des présentes conditions de participation.
- Fourniture de données fausses ou inexactes.
- Transmission de matériels portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou aux droits de tiers.
- Envoi de matériels dont le contenu est contraire à la législation en vigueur ou manifestement inapproprié au regard des objectifs de la publication.
- Le demandeur a engagé ou engage des actions portant atteinte à l'image, à la réputation ou au bon fonctionnement du Club Espagnol du Berger des Shetland, ou des actions dirigées contre le Club, ses membres, représentants ou collaborateurs.

S'agissant d'une activité privée organisée par le Club Espagnol du Berger des Shetland, l'acceptation de chaque souscription sera soumise à l'approbation de l'organisation.

L'organisation se réserve également le droit d'annuler toute souscription lorsque, après son acceptation, l'une des circonstances décrites dans le présent article survient.

La décision prise par l'organisation en application du présent article sera définitive et sans recours.

15. Protection des données

Les données à caractère personnel fournies par les participants seront traitées par le Club Espagnol du Berger des Shetland exclusivement aux fins de la gestion administrative, organisationnelle et financière de la Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027, conformément aux dispositions du **Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement général sur la protection des données – RGPD)** et de la **Loi organique 3/2018 du 5 décembre relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques**.

Ces données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf obligation légale ou lorsque cela est strictement nécessaire à la bonne exécution du projet, notamment à l'entreprise chargée de l'impression, au transporteur des exemplaires ou à tout autre prestataire intervenant dans l'exécution matérielle de celui-ci, agissant toujours conformément à la réglementation susmentionnée.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de leurs données, ainsi que tout autre droit reconnu par la réglementation en vigueur, au moyen d'une communication formelle adressée au Club Espagnol du Berger des Shetland.

16. Acceptation des conditions

La souscription de l'une quelconque des modalités prévues dans les présentes conditions implique l'acceptation intégrale de celles-ci.

Toute circonstance non prévue dans le présent document sera résolue par l'organisation, dont la décision sera définitive.

La nullité ou l'invalidité de l'une quelconque des présentes clauses n'affectera pas la validité du reste du document, qui continuera à être pleinement applicable.

Les présentes conditions entreront en vigueur le jour même de leur publication officielle et resteront en vigueur jusqu'à l'achèvement de l'édition, de la distribution et de la clôture administrative de la **Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027**.

VERSION LINGUISTIQUE

La présente version française est fournie uniquement afin de faciliter la compréhension des présentes Conditions de Participation et la procédure de souscription pour les participants étrangers. En cas de divergence, d'incohérence ou de différence d'interprétation résultant de la traduction, la version espagnole prévaudra et sera la seule version ayant pleine validité juridique, l'espagnol étant la langue officielle de l'entité.

Annexe 1. CONTRAT DE PARTICIPATION

Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027

CLUB ESPAGNOL DU BERGER DES SHETLAND (CEPdS)

Association à but non lucratif

Numéro d'identification fiscale (CIF) : G22633457

DONNÉES DE CONTRÔLE INTERNE — À REEMPLIR PAR LE CEPdS

N° de contrat :

Date de réception :

Accepté par :

COORDONNÉES DU CONTRACTANT

Nom et prénom / Raison sociale :

Document d'identité (DNI / NIE / Passeport / CIF) :

Pays :

Adresse e-mail :

Téléphone (facultatif) :

Membre du Club Espagnol du Berger des Shetland :

☐ Oui

☐ Non

MODALITÉS SOUSCRITES

Modalité	Prix unitaire	Quantité
☐ Page entière (affiche ou chien individuel)	150 €	_____
☐ Page partagée (1 chien)	50 €	_____
☐ Page entière pour entreprise	300 €	_____

DÉTAILS DU CONTENU SOUSCRIT

Page(s) entière(s)

Affixe / Nom du chien :

Page(s) partagée(s)

(Indiquer tous les chiens souscrits)

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

Des feuilles supplémentaires peuvent être ajoutées si nécessaire.

Publicité pour entreprise

Nom commercial :

RÉCAPITULATIF FINANCIER

Montant brut souscrit : _____ €

Remise membre CEPdS (20 %) : _____ €

Montant final souscrit : _____ €

MODE DE PAIEMENT

☐ **Paiement unique**

Paiement de **100 % du montant correspondant** au moment de la formalisation de la souscription.

☐ **Paiement échelonné**

Paiement de **50 % du montant correspondant** au moment de la formalisation de la souscription et des **50 % restants entre le 25 et le 31 janvier 2027**, conformément aux Conditions de Participation.

Montant payé lors de la signature : _____ €

Montant restant dû : _____ €

DEMANDE D'EXEMPLAIRES DE LA REVUE

☐ Je suis exposant à la **European Dog Show Alicante 2027**.

☐ Je demande l'exemplaire de la revue auquel j'ai droit conformément aux Conditions de Participation, en acquittant les frais d'expédition correspondants.

☐ Je demande des exemplaires supplémentaires.

Quantité : _____

Observations :

La demande d'exemplaires de la revue n'est pas obligatoire à ce stade. Elle pourra être effectuée, modifiée ou augmentée ultérieurement jusqu'à la date à laquelle le Club Espagnol du Berger des Shetland passera la commande d'impression de la publication, conformément aux Conditions de Participation.

DÉCLARATION

☐ Le/la contractant(e) déclare avoir lu et compris les **Conditions de Participation de la Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027**, disponibles sur le site officiel du CEPdS, et **accepte expressément l'ensemble des conditions, obligations et dispositions qui y sont contenues**, lesquelles font partie intégrante du présent contrat.

ACCEPTATION

Les deux parties déclarent leur accord avec le contenu du présent contrat, qui prendra effet à compter de sa date de signature et sera régi par les Conditions de Participation de la **Revue Officielle CEPdS – European Edition 2027**.

SIGNATURES

À _____, le _____ 20.

LE/LA CONTRACTANT(E)

Nom :

Signature :

CLUB ESPAGNOL DU BERGER DES SHETLAND (CEPdS)

Représenté par :

Signature :

VERSION LINGUISTIQUE

La présente version française est fournie uniquement afin de faciliter la compréhension et la procédure de souscription pour les participants étrangers. En cas de divergence, d'incohérence ou de différence d'interprétation résultant de la traduction, la version espagnole prévaudra et sera la seule version ayant pleine validité juridique, l'espagnol étant la langue officielle de l'entité.